

SOMMAIRE

Introduction générale.....5

Partie 1 : Gestion de portefeuille du point de vue théorique.

Chapitre 1 : La capitalisation boursière d'une entreprise7

I. Qu'est ce que la bourse ?.....7

II. La capitalisation boursière :.....7

- **La capitalisation boursière d'une place :**
- **La capitalisation boursière d'un secteur :**
- **La capitalisation boursière d'une entreprise :**
- **Globale :**
- **Flottante :**

Chapitre 2 : Stratégies de gestion de portefeuille :.....9

I. Comment investir en bourse ?.....10

II. ligne de conduite générale en matière de gestion portefeuille :... 11

III. délimitation générale des placements envisagés :.....11

IV. qualité de rendement :.....11

V. choix de courtiers en valeurs mobilières et des autres Intermédiaires :.....11

VI. plafonds de concentration de portefeuille :.....12

VII. les comportements des opérateurs de marché :.....13

Chapitre 3 : technique de gestion de portefeuille	14
I. <u>portefeuille obligations</u>	17
A. caractéristique des obligations	17
B. taux de rendement actuariel	18
C. marché secondaire	18
D. technique de cotation	18
E. assimilation	19
II. <u>portefeuille actions</u>	19
A. notions générales	19
B. quelques méthodes d'évaluations boursières	21

Partie2 : Gestion de portefeuille au sein d'Atlanta

Chapitre1: Secteur d'assurance	25
I. Introduction	25
II. Historique	26
III. Définition de l'assurance	27
IV. Différentes branches d'assurance	27
V. Canaux de distribution	28
VI. Compagnie d'accueil Atlanta assurance	29
VII. Mouvements de fusion	30
Chapitre 2 : Cas pratique « Atlanta »	31
I. Introduction	31
II. <u>Les différentes activités effectuées au sein du service portefeuille</u>	32
III. <u>structure du service portefeuille</u>	34
IV. <u>problématique</u>	37
V. <u>recommandation</u>	38
VI. <u>Conclusion générale</u>	39

-

REMERCIEMENT

Je souhaite particulièrement remercier M.Amdjar qui a accepté d'être mon tuteur il m'a accompagné tout au long de ma période de stage.

Merci M.Amdjar pour votre disponibilité vos conseils votre aide dans mes recherches, réflexions et dans la rédaction de ce projet fin d'études.

Merci à M.Jamal-eddine Boukar agent général qui lui aussi a accepté d'être mon tuteur au sein de son agence, avec ces conseils et ces encouragements il m'a toujours donné envie de faire de mon mieux pour réussir ce projet.

J'ai une pensée particulière à toute la promotion avec qui j'ai vécu d'excellent moment de partage et d'échange .je remercie aussi Mlle Nora boukar.

Enfin je remercie particulièrement mes proches pour leur soutien sans faille, leurs encouragements et leur compréhension dans les moments parfois difficiles.

Avant-propos

Dans le cadre de notre formation à l'EST-berrechid et dans le but de nous familiariser avec le monde professionnel, nous sommes tenus de chercher une société pour effectuer un stage de fin de formation avec l'appui de notre école

J'ai opté pour effectuer mon stage au sein de l'assurance jamal-eddine agent général d'Atlanta, car le secteur de l'assurance et de réassurance est en pleine expansion au Maroc et parce que cette compagnie me convenait le plus.

Introduction générale

L'émergence de la fonction de la fonction financière dans la vie des organisations a été particulièrement rapide au cours de ces dernières années. Au delà des modes auxquelles n'échappe pas le mangement, cette évolution est le fruit de la convergence d'un grand nombre de facteurs théoriques, techniques, économiques et sociaux.

En effet, la fonction de gestion de portefeuille est actuellement repensée, sous la pression de divers changements : nécessité d'accroître la rentabilité, prolifération de nouveaux instruments financiers et complexité infiniment plus grande des marchés des placements.

Ainsi, ce rapport s'articulera sur plusieurs axes :

- **La première partie représente une vision du point de vue théorique de la gestion du portefeuille à travers à travers des méthodes, d'analyses de valeurs.**

- **La deuxième partie se décompose en deux axes dans le premier axes je vais essayer de présenté d'une façon générale le métier d'assurance et donné un petit aperçu historique sur la société d'accueil, le deuxième axe concerne l'application de la gestion de portefeuille au sein d'Atlanta.**

*GESTION DE PORTEFEUILLE
DU
POINT DE VUE THEORIQUE*

Chapitre 1 : capitalisation boursière

-

I. Qu'est ce que la bourse ?

La bourse est un marché organisé où s'échangent des valeurs mobilières, la bourse de Casablanca a connu depuis sa création, en 1929, une série de réformes de fond. Elle met en contact les entreprises à la recherche de fonds pour financer leurs investissements et les investisseurs disposant d'un excédent d'épargne qui souhaite le placer dans les valeurs mobilières.

Créée en 1929, la bourse de Casablanca a connu plusieurs réformes. La première, en 1984, a attribué à la bourse des valeurs la personnalité morale. La seconde, en 1967, a permis de la réorganiser juridiquement et techniquement public.

Depuis 1993, la bourse de Casablanca vit une seconde jeunesse suite à la promulgation d'un ensemble de textes de loi portant à la réforme du marché financier et à la création des cadres réglementaires et techniques indispensables à son émergence

II. La capitalisation boursière

La **capitalisation boursière** est la valorisation des capitaux propres d'une entreprise par l'intermédiaire de son cours de bourse. Il est important de distinguer la valeur théorique des capitaux propres, indiqué au passif du bilan, et la valeur de marché. Cette valeur de marché représente la valeur réelle des capitaux propres d'une entreprise. C'est le prix auquel la société pourrait en théorie être rachetée si un investisseur voulait s'emparer de la totalité des actions.

Elle se calcule de la manière suivante :

La **capitalisation boursière** = nombre d'actions x cours de bourse.

La **capitalisation boursière** peut aussi évoluer grâce aux nombres d'actions sur le marché. La société peut décider d'émettre de nouvelles actions sur le marché, ce qui aura pour effet d'augmenter la capitalisation boursière. Au contraire, la société peut aussi décider de racheter ses propres actions et fera ainsi décroître sa **capitalisation boursière**. Le rachat d'actions par la société est un signe fort pour les investisseurs, cela signifie que la société est sous valorisé et cela fera normalement monter le cours de bourse.

Qu'elle concerne une entreprise, un secteur ou une place financière, la capitalisation boursière renseigne, entre autre, sur la valorisation du marché et permet de calculer les indices

1- La capitalisation boursière d'une entreprise :

C'est la valorisation d'une société à partir de son cours boursier. Elle est égale au nombre d'actions constituant le capital social d'une société cotée multiplié par son cours de bourse. La capitalisation boursière varie donc parallèlement au cours des actions de l'entreprise.

2- La capitalisation boursière d'un secteur :

C'est-à-dire la somme des capitalisations des entreprises cotées d'un même secteur.

3- La capitalisation boursière d'une place :

Dans ce cas, c'est le total des capitalisations boursières de l'ensemble des entreprises cotées sur cette place.

➤ La capitalisation boursière d'une entreprise, d'un secteur ou d'une place peut être :

▪ Globale :

A savoir le nombre total des titres d'une entreprise, d'un secteur ou d'une entreprise, multiplié par leurs cours respectifs, elle représente la valorisation globale de l'entreprise du secteur ou de la place boursière.

▪ Flottante :

C'est-à-dire le nombre de titres d'une entreprise, d'un secteur ou d'une place mis en circulation, multiplié par leurs cours respectifs. Celle-ci permet de donner un aperçu sur la liquidité d'une

valeur, d'un secteur ou d'une place boursière. C'est la capitalisation boursière flottante qui est prise en considération dans le calcul des indices MASI flottant et MADEX flottant ainsi que des indices sectoriels flottants représenté à la bourse de Casablanca.

Chapitre 2 : stratégies de gestion de portefeuille

La gestion de portefeuille est une composante fondamentale de la gestion saine et prudente de toute institution .elle présuppose que cette dernière trouve l'équilibre entre risque et rendement et qu'elle contrôle et minimise les risques inhérents aux placements en valeurs mobilières, compte tenu de divers facteurs comme la concentration, la diversification du portefeuille, la nécessité d'assurer une liquidité suffisante et la nature, la qualité, la variabilité et la négociabilité des titres.

Pour se faire, les compagnies d'assurance sont appelées à mettre en réserve une fraction importante de leurs primes ou cotisations selon les branches qu'elles exploitent. Ces réserves sont réparties en deux sortes :

Réserves légales :

Ces réserves sont fixes ou variables, c'est-à-dire qu'elles évoluent avec l'activité de l'entreprise. Elles sont prélevées soit sur les primes, soit sur les bénéfices, et elles sont parfois imputables à l'exercice, c'est-à-dire qu'elles incorporées aux réserves techniques.

Les réserves techniques :

Les réserves techniques sont les comptes de l'épargne qu'a dû accumuler une entreprise d'assurance à la date de l'inventaire pour qu'elle puisse faire face plus tard à ses engagements envers les assurés et bénéficiaires des contrats. De cette définition, il ressort que les réserves techniques sont le total des dettes déterminées et évaluées que la société ait contracté. Les réserves techniques doivent être par conséquent portées au passif du bilan.

I. Comment investir en bourse ?

A. la règle pour réussir en bourse :

Le succès ne s'improvise pas en bourse. Pour gagner, il faut observer quelques règles essentielles. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de votre capital.

Réussir en bourse n'est pas réservé qu'aux initiés, tout le monde y a droit, il suffit de connaître et aussi d'observer quelques règles essentielles pour une gestion gagnante du portefeuille et sans grand risque pour le capital.

a- investir dans une optique de long terme :

L'histoire de toutes les bourses prouve qu'un investissement est toujours gagnant, mais à long terme. Certes, vous pouvez réaliser d'importances plus values grâce à quelques opérations spéculatives, mais c'est généralement moins rentable qu'un investissement sur plusieurs années.

Seul l'investissement sur le long terme, qui permet de profiter de la construction progressive des profits d'une entreprise, apporte des satisfactions réelles et durables.

b- s'informer et se faire conseiller :

Investir en bourse c'est parier sur l'avenir, il faut donc veiller à réunir le maximum d'informations sur les valeurs (activités de l'entreprise, résultats, perspectives,...) pour réussir ce pari.

II. Ligne de conduite générale en matière de gestion de portefeuille

Cette ligne de conduite s'énonce sous forme d'un texte explicitant à quel point l'entreprise est prête à se lancer dans des activités de placement en valeurs mobilières et à prendre un risque de position. Elle varie selon la nature et la complexité des activités commerciales de l'entreprise, ses besoins en matière de gestion de liquidité, l'ampleur des autres risques qu'elle court et sa vulnérabilité en cas de pertes.

III. Délimitation générale des placements envisagés

Lorsqu'une entreprise délimite les grandes catégories de titres dans lesquelles elle sera disposée à investir, elle précise ordinairement les genres de valeurs et d'émetteurs, les secteurs d'activité économique ou les régions géographiques sur lesquels elle fera porter ses opérations de placement ; elle peut aussi prévoir des contraintes limitant ces opérations.

Pour s'assurer que les valeurs mobilières dans lesquelles elle investit constituent bien des placements autorisés et respectent ses objectifs de gestion de portefeuille, chaque entreprise devrait envisager de tenir une liste des titres, par catégorie ou par émetteur, qu'elle peut ou au contraire ne doit pas acheter.

IV. qualité de rendement

Les objectifs relatifs à la qualité des valeurs mobilières qui peuvent être détenues au sein d'un portefeuille de titres prennent habituellement la forme de cote de solvabilité minimale que l'entreprise elle-même ou des organismes d'évaluation indépendants attribue à des placements en valeurs mobilières ou à des émetteurs.

Les objectifs précisant ce qui constitue un rendement acceptable sont généralement exprimés sous la forme d'un taux de rendement du capital investi et devraient tenir compte du coût des capitaux dont dispose l'entreprise et de la rentabilité réelle des placements après impôt.

Le choix de chaque valeur mobilière et de chaque émetteur devrait se faire en fonction des objectifs de qualités et de rentabilité établis pour l'ensemble du portefeuille. Ainsi, certains titres ou émetteurs ne respectant pas eux même les critères de rapport risque rendement du portefeuille peuvent permettre d'obtenir un rendement global approprié lorsqu'ils sont combinés à d'autres titres ou à d'autres placements d'émetteurs comparables.

V. choix de courtiers en valeurs mobilières et des autres Intermédiaires

Il est important que les entreprises souscriptrices aient suffisamment confiance dans la capacité de leurs courtiers en valeurs mobilières et de leurs autres intermédiaires d'honorer leurs engagements, d'autant plus que certaines se fient aux conseils et à l'expérience de leur courtier pour leur recommander l'achat de certains titres, l'adoption de stratégies particulières, ainsi que les moments et les cours auxquels passer les transactions.

C'est pourquoi, sauf lorsqu'elle règle ses opérations sur valeurs mobilières avec les intermédiaires moyennant les contreparties équivalentes, chaque institution doit :

Établir par écrit les critères qui lui permettront de sélectionner de façon éclairée et prudente un courtier en valeurs mobilières et de le garder.

Tenir une liste des courtiers et autres intermédiaires avec qui elle sera autorisée à traiter.

Fixer avec prudence des plafonds raisonnables quant aux montants, aux volumes ou aux genres des opérations qu'elle pourra effectuer avec chaque courtier ou intermédiaire, revoir périodiquement ces plafonds.

VI. plafonds de concentration de portefeuille

Il s'agit ici de garantir par des directives clairement rédigées et documentées, la diversification tant sur le plan qualitatif que quantitatif des risques liés au portefeuille de valeurs mobilières ou de prêts de l'entreprise.

Un portefeuille de valeurs mobilières est dit concentré dès qu'il expose trop l'entreprise aux risques présentés par :

- Une seule sorte ou catégorie de titres
- Des émetteurs indépendants ou de groupes d'émetteurs associés.

Parce qu'elle est contraire au principe voulant qu'un bon investisseur diversifie suffisamment ses placements, une concentration excessive rend l'institution vulnérable si le cours évolue dans un sens défavorable sur le marché ou dans le secteur ou elle a beaucoup investi. Mais, il n'existe pas de règle précise en la matière : c'est affaire de jugement et, comme dans d'autres rendements. Il est toujours possible de réduire le risque de position en évitant de concentrer ces placements ou en protégeant ses positions par des opérations de couvertures ; mais d'autres motifs de saine gestion peuvent militer en faveur d'une stratégie inverse, l'objectif de la gestion de portefeuille n'étant pas nécessairement l'élimination complète des risques présentés par des fluctuations des cours des titres sur le marché.

Il convient plutôt de gérer le risque et le rendement anticipé du portefeuille de titres, ainsi que les effets des variations des cours, à l'intérieur de limites que l'entreprise s'impose elle-même après avoir soigneusement étudié les divers scénarios possibles pour les valeurs marchandes.

Ainsi, une politique de diversification ne peut être saine et prudente que si elle fixe, globalement et individuellement, des plafonds aux degrés d'exposition envers chaque sorte ou catégorie de valeurs mobilières et envers les titres d'émetteurs indépendants ou de groupes d'émetteurs associés dans lesquels l'entreprise a le droit d'investir.

En général, les plafonds établis par catégorie de titre limitent la proportion du portefeuille qui peut être investie dans certaines sortes de valeurs mobilières, les actions par exemple, ainsi que sa concentration géographique et sectorielle. Ces plafonds doivent tenir compte du risque global que prend l'entreprise à l'égard d'un émetteur indépendant ou d'un groupe d'émetteurs associés, c'est-à-

dire du risque que cet émetteur unique ou multiple représente à la fois pour son portefeuille de titres et pour son portefeuille de prêts.

La gestion des risques globaux est en général effectuée à un niveau plus élevé que celui des négociateurs en valeurs mobilières et des membres du personnel de crédit, afin que des cloisons étanches séparent en permanence les fonctions de gestion du risque de portefeuille et du risque de crédit au sein de l'entreprise.

VII. Les comportements des opérateurs de marché :

Un opérateur de marché peut, à un moment donné, adopter l'un des trois comportements suivants :

- La couverture
- La spéculation
- L'arbitrage

La couverture :

L'investisseur qui pratique la couverture sur un marché financier cherche à se protéger contre un risque qu'il ne souhaite pas prendre. La couverture est un concept général qui explique le choix d'un financement long terme pour un investissement long terme, de financer par capitaux propres le risque de l'aventure industrielle.

C'est un comportement simple, naturel et sain pour ceux qui ne sont pas des financiers. La marge de l'industriel, fondée sur une compétence technique humaine, commerciale, entre des produits et des consommations est protégée.

La rentabilité économique d'un projet, d'une activité, est assurée indépendamment des fluctuations du marché de capitaux.

La spéculation :

Contrairement à la couverture qui élimine le risque, la spéculation se caractérise par l'acceptation d'un risque. Le spéculateur est celui qui prend position. Il fait pari sur l'évolution d'une valeur. S'il pense que la valeur va s'élever, il achète. Si elle s'élève effectivement, il aura gagné. Dans le cas inverse, il aura enregistré une perte.

Néanmoins, les excès spéculatifs sont épiphénomènes qui ne doivent pas remettre en cause l'utilité et le fonctionnement normal des marchés financiers.

L'arbitrage

A la différence du spéculateur, l'arbitrage essaie de dégager un bénéfice en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre différents marchés.

Il n'assume en principe aucun risque. Son utilité est toutefois primordial car l'arbitrage tuant l'arbitrage, il participe au développement des marchés nouveaux en créant de la liquidité et élimine les imperfections momentanées.

L'arbitrage est donc une combinaison de plusieurs opérations ne nécessitant aucune mise de fonds et permettant de réaliser un profit sans risque.

On réalisera une opération d'arbitrage en achetant des actions Peugeot à Londres et en les revendant simultanément ou quasiment à Paris à un prix plus élevé.

Achetant à Londres, l'arbitragiste fait monter le cours à Londres : vendant à Paris, il fait baisser le cours à Paris, jusqu'à obtenir une égalité des cours entre ces deux places.

L'arbitrage permet donc d'assurer l'égalité des prix à un même moment. Il assure la fluidité entre différents marchés et contribue à leur liquidité. C'est l'opération de base qui permet de garantir l'efficacité des marchés.

Chapitre 3 : technique de gestion de portefeuille

I. Portefeuille obligations

Une obligation est un titre de créance négociable. Cela équivaut à un prêt consenti sur une certaine durée au terme de laquelle l'obligation est remboursée.

Avec une action, on détient une part de l'entreprise, alors qu'avec une obligation, on prête de l'argent à l'entreprise.

L'obligation peut être émise par une société privée, un établissement public ou par l'état. La rémunération d'une obligation doit être versée annuellement sous forme de coupons.

Il existe cinq types d'obligations :

Obligation à taux fixe: le taux d'intérêt est déterminé à l'origine sur la valeur nominale et les revenus qui en découlent seront donc constants pendant toute la durée de l'emprunt.

Obligation à taux variable: le taux d'intérêt est recalculé chaque année et il suit l'évolution des taux de la zone monétaire.

Obligation Assimilable du Trésor (OAT) : les OAT sont attachées à un emprunt lancé par le Trésor Public (l'état) et sont émises avec une valeur nominale de 1€ pour les particuliers.

Obligation à coupon zéro : Ne donne lieu à aucun paiement de coupon pendant leur durée de vie. La rémunération du souscripteur se réalise soit par un prix d'émission inférieur à sa valeur de remboursement, soit sous la forme d'une prime de remboursement au terme. Dans les deux cas l'écart entre la valeur initiale et la valeur au terme correspond aux intérêts capitalisés.

Obligation à Bon de Souscription d'Actions (OBSA) : Obligation à taux fixe sur laquelle sont attachés un ou plusieurs bons permettant de souscrire des actions nouvelles de la société émettrice.

Comme les actions, les obligations sont cotées tous les jours sur les marchés financiers et l'évolution de leurs valeurs est fonction de celle des taux d'intérêts. La mesure entre la variation du mouvement des taux d'intérêts et du cours de l'obligation s'appelle la sensibilité.

La sensibilité est un paramètre très important pour la gestion d'un portefeuille d'obligation. Si le gestionnaire anticipe une baisse du taux d'intérêt, il recherche des obligations à forte sensibilité de manière à profiter au maximum de la hausse des cours et inversement.

Lors de l'émission d'obligation, l'émetteur doit préciser :

- ✓ Le prix d'émission ;
- ✓ L'intérêt payé à chaque année à date fixe par détachement de coupon ;
- ✓ Le prix de remboursement ;
- ✓ Les conditions de remboursement.

Les titres hybrides

Ils sont en nombre de deux :

Les obligations remboursables en action (ORA):

Se situent à mi chemin entre les obligations ordinaires et les obligations convertibles, ils ne sont pas remboursables en espèce mais uniquement en action de la société qui les a émises leur échange contre des actions se fait à l'échéance de l'emprunt.

Parmi les avantages des ORA, on trouve :

- Elles permettent aux sociétés d'augmenter à terme leur fond propre.
- Le souscripteur accepte un taux de rendement inférieur à celui des obligations ordinaires.

Les obligations convertibles en action (OCA):

C'est une obligation qui peut être échangée contre des actions de la société émettrice de l'emprunt (selon des modalités définies à l'émission). La convertibilité n'est en général assurée que pendant une période limitée et entraîne un rendement inférieur à celui d'une obligation classique.

Parmi ses avantages, on trouve :

Avantage pour l'émetteur :

Permet aux entreprises de servir un taux d'intérêt moins élevé que celui appliqué dans le cas d'une obligation classique (le coût de l'emprunt est donc moins cher).

Si le souscripteur demande à terme la conversion de ses obligations en action ceci entraînera un allègement de la dette de la société en question et renforcera par voie de conséquence la structure capitalistique de l'entreprise.

Ceci donnera la possibilité à l'entreprise d'émettre si besoin est de nouveaux emprunts du fait de la disparition d'une partie ou de la totalité de sa dette.

Avantage pour le souscripteur :

Lors d'une tendance défavorable des taux d'intérêt appliqués sur les obligations détenues, le souscripteur peut convertir son obligation en actions. Il fait réellement un arbitrage entre le cours de l'action et le cours de l'obligation.

Si le cours de l'action est inférieur au cours de l'obligation, le souscripteur n'effectue pas la conversion.

Si le cours de l'action est supérieur au cours de l'obligation, et que le taux de rendement de l'action est plus élevé que le taux d'intérêt fiscal, l'obligataire (créancier) exerce son droit de convertir son obligation en actions.

Les OPCVM :

Un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) est une entité qui gère un portefeuille d'actions et d'obligations.

Acheter une part d'OPCVM, c'est acheter une part d'un portefeuille géré par des professionnels de la finance, et ainsi répartir le risque sur plusieurs sociétés.

Les SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable): Ce sont des sociétés anonymes gérées comme des entreprises, avec un conseil d'administration et un gestionnaire.

Le capital de la SICAV est variable car les fonds apportés par l'épargnant l'augmente et lui permet d'acheter d'avantage de titres ; inversement, la SICAV revend une partie de son portefeuille pour obtenir les liquidités nécessaires au rachat des parts du vendeur. Ce placement est donc totalement liquide

Les FCP (Fonds Commun de Placement): Leur vocation est identique à celle des SICAV avec toutefois un fonctionnement simplifié. Ils sont composés de parts et comportent un portefeuille de valeurs mobilières partagé entre des investisseurs, porteurs de parts. Les FCP sont gérés par une société de gestion.

Tout comme la SICAV, un FCP peut être spécialisé sur différents types d'investissements : monétaires, obligataires, actions, diversifiés et garantis. Il existe, par ailleurs, des FCP très particuliers s'adressant à des investisseurs éclairés et ayant une fiscalité spécifique (pour mémoire : FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'innovation ; FCPR : Fonds Commun de Placement à Risque...

A. Caractéristique des obligations

Une obligation se caractérise par plusieurs éléments, la principale spécificité des obligations est le rendement certain à travers les coupons et le remboursement du prêt.

Ainsi, la valeur nominale est une valeur faciale, qui sert au calcul du coupon à verser en chaque période, la valeur nominale ne peut correspondre à la valeur d'émission d'emprunt, c'est-à-dire que le prêteur verse une somme inférieure à la valeur nominale pour l'encouragement à acheter l'obligation.

Les modalités d'amortissement :

A l'échéance (in fine ou en bloc), l'amortissement du capital est intégralement réalisé en fin de période.

Par annuité constante, à la fin de chaque période, la société verse un montant identique (capital plus coupon)

Coupon zéro, le débiteur ne paie rien, jusqu'à la fin de la période ou il rembourse l'intégralité des coupons et du principal.

Par amortissement constant : le montant du remboursement annuel est identique, l'intérêt varie d'une période à l'autre.

La prime de remboursement : c'est la différence entre le prix d'émission et le prix de remboursement.

La prime d'émission : Elle constitue la différence entre le coupon calculé en valeur nominale et le coupon en prix d'émission, cela constitue un gain pour le souscripteur.

Le prix de remboursement : c'est le prix auquel l'emprunt est remboursé.

La date de jouissance : c'est la date à partir de laquelle, les intérêts commencent à courir, cette date peut ou pas coïncider avec la date de souscription des obligations.

B. Taux de rendement actuariel :

Le décalage date de règlement/date de jouissance, la prime d'émission, la prime de remboursement, le différé d'amortissement, la périodicité sont autant de facteurs qui affectent le rendement brut du placement pour l'investisseur (ou le coût du prêt pour l'émetteur) et qui rendent le taux facial peu significatif.

Le taux de rendement actuariel qui annule la valeur actuelle nette de l'obligation, c'est-à-dire la différence entre prix d'émission et la valeur actuelle des flux futurs liés à l'obligation.

Ce tau calculé au jour du règlement (versement des fonds par l'investisseur) figure obligatoirement dans les brochures d'émission d'obligations et permet de tenir compte de l'ensemble des décalages dans le temps entre droit au revenu et sa perception en trésorerie.

Pour l'acheteur de l'obligation, le taux actuariel représente le taux de rendement qu'il obtiendrait en gardant l'obligation jusqu'à son remboursement et en supposant que les intérêts versés soient réinvestis à ce même taux actuariel, ce qui constitue une hypothèse très forte.

Pour les souscripteurs, l'échéancier doit tenir compte des frais d'intermédiaires, des traitements fiscaux des revenus.

Pour l'émetteur, le coût actuariel brut de l'emprunt lui est supérieur du fait des commissions perçues par les intermédiaires, et parce que les banques conservent les fonds collectés à l'émission durant une certaine période, ce qui les rends indisponibles pour l'émetteur durant ce délai et augmente, de ce fait, le coût actuariel de l'emprunt. A ceci doit être ajouté le montant annuel des commissions versées aux intermédiaires pour le service de la dette.

C. Marché secondaire :

Dès la fin de la souscription, le prix d'émission auquel a été vendu le titre de créance devient une valeur passée et le titre acquiert une valeur fluctuante sur le marché secondaire. Par conséquent, le taux actuariel publié dans la notice ne vaut qu'à ce moment : ensuite, il évolue en même temps que le cours d'obligation.

L'emprunteur n'est pas théoriquement directement concerné par les variations du taux actuariel sur le marché secondaire, puisque le coût de l'endettement est fixé au moment où il est contracté.

Le taux actuariel sur le marché secondaire ne représente pour l'emprunteur qu'un coût d'opportunité, c'est-à-dire le coût auquel il pourrait se réendetter. Il est le véritable coût.

Mais ce coût est d'opportunité car il n'apparaît pas dans les comptes de la société ou la dette reste comptabilisée à sa valeur historique (d'origine) nonobstant les fluctuations de sa valeur sur le marché secondaire.

D. Techniques de cotation :

A chaque moment de durée d'émission d'obligation. Cette dernière possède deux prix ;

Le prix d'équilibre : le prix calculé à partir de l'actualisation de l'ensemble des recettes futures de l'obligation.

Le prix du marché : c'est le prix momentané qui doit s'ajuster au prix d'équilibre ; c'est le prix affiché à la bourse (prix de cotation).

Lorsqu'il y a cotation en bourse (cas d'obligations), les cours sont exprimés en pourcentage du nominal.

Il faut que les cours n'incluent pas a fraction de l'intérêt annuel écoulé, appelé le coupon couru. Sinon, une obligation avec un intérêt de 15% coterait ainsi environ 15% de plus, dès lors qu'à a veille du détachement de coupon, sa valeur serait grande de presque tout intérêt à recevoir, pour éviter cet écueil, la cotation des obligations fait abstraction de l'intérêt couru. D'ou le nom de cotation au pied du coupon. La cote des obligations indique ainsi à côté du cours exprimé en pourcentage du nominal, la portion de coupon couru, ramenée elle aussi en pourcentage du nominal.

E. **Assimilation** :

Une fois, qu'un emprunt est émis, le même émetteur pourra émettre ultérieurement d'autres emprunts qui présenteront les mêmes caractéristiques que le premier (même durée résiduelle, même coupon, même échéancier, même prix de remboursement, même garanties.....) de sorte qu'il pourrait lui être assimilés. Au lieu d'avoir plusieurs emprunts, il n'y en aura plus qu'un seul, pour un montant global plus élevé. L'assimilation d'emprunts présente deux avantages :

Réduire les frais de gestion : il n'y a plus qu'un seul emprunt après assimilation.

Mais surtout augmenter la liquidité et donc la négociabilité de ces emprunts sur le marché secondaire. Ce qui permet de diminuer les coûts Techniquement, les emprunts assimilables sont émis avec les mêmes caractéristiques que celles de l'emprunt auquel ils s'assimilent ; seul le prix d'émission est différent afin de s'ajuster aux conditions du moment du marché qui se sont modifiées depuis l'émission du premier emprunt.

II. **portefeuille actions**

A. **Notion générale** :

Une action est un titre de propriété négociable, représentatif d'une fraction du capital d'une société. Le prix d'une action dépend directement de l'offre et de la demande, qu'elle soit cotée en bourse ou non. Toute personne physique ou morale peut acquérir des actions.

Une société qui entre en Bourse engage une partie de son capital sous forme d'actions. Le nombre d'actions émis représente le capital engagé.

Une personne physique ou morale achetant des actions sur la place boursière devient alors un actionnaire associé de l'entreprise. L'action peut être au porteur ou nominative. Dans le 1er cas, le détenteur n'est pas connu de l'émetteur mais seulement du teneur de compte. Dans le second cas, le détenteur est connu de l'émetteur.

Une action dite classique ou ordinaire se décompose en plusieurs droits:

- ✚ Droit d'attribution
- ✚ Droit de souscription

L'action confère à son porteur des droits :

- ✚ Le droit de vote lors de l'assemblée générale de la société concernée (en principe une action donne droit à un vote),
- ✚ Le droit d'accès à certaines informations sur la société (comptes annuels, modification de la situation patrimoniale de l'entreprise, tout événement pouvant avoir des conséquences sur le cours de l'action),
- ✚ Le droit aux bénéfices, (les dividendes) c'est à dire la rémunération de l'actionnaire ; le montant des dividendes est fixé lors de l'assemblée générale. Le dividende peut être payé sous forme numéraire ou en actions.
- ✚ L'avantage pour la société est de disposer d'argent frais de plus, le nombre d'actions représentant le capital peut être augmenté sans limitation.

L'avantage pour l'actionnaire est de recevoir une partie (dépendant du nombre d'actions) des bénéfices de la société, de profiter des plus-values sur l'augmentation du cours de l'action à la bourse, de bénéficier des droits attachés à l'action, de n'être engagé qu'à hauteur de la somme investie en actions à tout moment, de vendre ou céder ses actions avec tous les droits qui lui sont attachés.

Ce placement est plus risqué que les obligations. Le cours de l'action dépend des bénéfices faits par la société mais aussi des prévisions de profit pour l'avenir, de sa situation, du secteur économique à laquelle elle se rattache, de la confiance et enfin de la conjoncture générale de l'économie du pays.

Si la société fait faillite, l'actionnaire perd la totalité de la somme qu'il a investie.

Les actions peuvent être détenues sous différentes formes :

Les actions au porteur : c'est la forme habituelle des actions lorsqu'on les négocie en bourse. L'identité de l'actionnaire est connue seulement par l'intermédiaire financier (banque ou courtier en bourse) qui gère les titres,

Les actions au nominatif : l'identité de l'actionnaire est inscrite dans le livre des actionnaires de la société. En nominatif administré, l'intermédiaire financier est le dépositaire des titres ; en nominatif pur, c'est directement la société qui a les actions en dépôt. La forme nominative permet souvent d'obtenir des avantages sur les autres actionnaires : informations financières, dividendes avec prime de fidélité, absence de droits de garde (pour le nominatif pur).

Il existe plusieurs indicateurs à connaître qui permettent d'évaluer et comparer les actions :

La capitalisation boursière : c'est la valeur que le marché attribue aux sociétés cotées en fonction de l'offre et de la demande. Elle se calcule en multipliant le dernier cours de bourse par le nombre d'actions composant son capital social

Le PER (Price Earning Ratio) : ce ratio reflète la croissance des bénéfices espérée par la bourse. Il se calcule en divisant le cours de bourse par le bénéfice net par action. Autrement dit, une action ayant un PER de 11 représente une action qui cote 11 fois ses bénéfices.

Le BNPA (Bénéfice Net Par Action) : ce ratio se calcule en divisant le bénéfice net de la société par le nombre total d'actions composant son capital.

Le Rendement : cela permet d'apprécier la rentabilité d'une action en divisant le dividende par le cours de bourse, ce qui se traduit par un pourcentage.

La Volatilité : c'est un indicateur de risque qui permet de mesurer l'amplitude de variation des cours d'un titre par rapport à la tendance générale du marché.

L'indice des taux d'intérêt : le cours des actions varie globalement en sens inverse des taux d'intérêt. Lorsqu'ils baissent, le crédit devient moins cher, les entreprises peuvent investir à moindre coût, l'activité économique et la consommation se développent. Autant de facteurs favorables pour les entreprises et par conséquent sur leur cours de bourse. A contrario, lorsque les taux remontent, la conjoncture devient plus difficile pour les entreprises, ce qui se traduit par une dégradation des cours de bourse.

B. quelques méthodes d'évaluations boursières

✓ **L'évaluation par les flux de trésorerie disponibles**

L'évaluation d'une action par la méthode des flux de trésorerie disponibles générés par l'actif économiques puis à retrancher la valeur de l'endettement net pour aboutir à la valeur des capitaux propres. Une ultime division par le nombre d'actions donne alors la valeur de l'action.

✓ **L'évaluation par les dividendes**

Le fondement de cette méthode est simple : la valeur de marché d'une action à l'équilibre doit être égale à la valeur actuelle de ses flux futurs.

La définition de base de la valeur d'un titre financier se résume comme suit : l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie futurs au taux de rentabilité exigé par l'actionnaire. Nous retrouvons ainsi le modèle d'actualisation des flux de trésorerie disponibles d'une action se résumant à des dividendes par action, on obtient :

$$V = \sum_{i=1}^{\infty} \frac{Fi}{(1+k)^i} = \frac{DPA}{(1+k)}$$

Certains reprochant à cette formule de supposer que l'investisseur achète pour l'éternité. Ce reproche, a priori plein de bon sens, est justifié. En effet, l'investisseur vendra à un moment donné son action, mais à quelqu'un qui estimera lui aussi les flux de trésorerie futurs.

✓ **L'évaluation par les multiples**

L'actualisation des flux de trésorerie disponibles ou des dividendes pouvant apparaître une méthode bien lourde à mettre en œuvre, la plupart des praticiens ont pris l'habitude de déterminer la valeur d'une entreprise par comparaison avec la valeur d'autre entreprise aussi semblables que possible (même activité, même zone géographique, même risque, même rentabilité, même croissance)

Le multiple du résultat d'exploitation

Ce dernier est un indicateur global qui synthétise en un seul chiffre un grand nombre d'informations. Il dépend principalement du taux de croissance futur des résultats d'exploitation, du risque de l'entreprise et du niveau du taux d'intérêt.

Il existe une corrélation entre le taux de croissance futur des résultats d'exploitation après impôts et le multiple du résultat d'exploitation.

En effet, un investisseur sera d'autant plus prêt à acheter une entreprise sur la base d'un multiple du résultat d'exploitation élevé que ses résultats d'exploitation vont croître fortement.

Le risque de l'actif économique.

Les réflexions précédentes ne sont pas systématiquement vérifiées et l'on peut observer que certaines sociétés présentent simultanément un taux de croissance espéré du résultat d'exploitation après impôts élevé et un multiple du résultat d'exploitation après impôt faible

Cette anomalie constatée entre multiple du résultat d'exploitation et taux de croissance des résultats d'exploitation disparaît lorsqu'une appréciation du risque est introduite

En effet, plus le risque est important, plus le multiple du résultat d'exploitation après impôt est faible, plus le risque est faible, plus le multiple du résultat d'exploitation après impôt est fort.

Les taux d'intérêts

Des taux d'intérêts élevés correspondent à faibles multiples du résultat d'exploitation après impôt.

Le PER

La plupart des praticiens ont pris l'habitude d'évaluer une action à partir du bénéfice net par action (BPA) multiplié par le PER (Price Earning Ratio).

Le bénéfice par action traduit l'enrichissement théorique de l'actionnaire pendant l'année, rapporté à une action. Contrairement au dividende, le bénéfice par action n'est pas un flux financier.

Tout comme on rapporte le dividende par action à la valeur financière de l'action, on pourrait calculer le rapport du bénéfice par action à la valeur financière du titre.

Le ratio est :

Cours

Bénéfice par action

Ce ratio est appelé multiple, coefficient de capitalisation (des bénéfices). Dans la pratique boursière, sans que cela soit obligatoire, on retient dans le calcul du PER une estimation du bénéfice par action de l'exercice en cours. L'utilisation intensive du PER pour évaluer les capitaux propres d'une société a conduit au mythe du bénéfice par action comme critère financier pour évaluer la politique financière de l'entreprise.

➤ **Le modèle marché**

Ce modèle relativement simple a été proposé par Sharpe en 1963, consiste à affirmer que la rentabilité d'un titre est en fonction linéaire de la rentabilité du marché.

En terme mathématique : $R_i = u + B_i (R_m) + E_i$

Avec R_i : rentabilité du titre

u et B_i : sont les coefficients de la droite obtenue par ajustement linéaire

E_i : c'est la rentabilité résiduelle non expliquée par le marché.

Selon le modèle, la rentabilité d'une action est en fonction du mouvement du marché (mesurée par l'indice boursier) et à des événements propres à l'entreprise. Cependant, certains titres sont plus sensibles aux variations du marché, cette sensibilité est exprimée par B .

Le B d'un titre peut s'interpréter en faisant référence au B du marché. Par définition, celui-ci étant à 1 puisque le fait de détenir tous les titres du marché conduit à détenir un portefeuille dont les fluctuations sera identique à celle du marché.

Un titre avec un B inférieur à 1 est considéré comme défensif car si le marché baisse, la baisse du titre attendue sera inférieure à celle du marché. A l'inverse, un titre avec un B supérieur est considéré comme offensif car en cas de hausse du marché, sa rentabilité supplémentaire attendue sera supérieure à celle du marché (le titre est plus volatile sur le marché).

GESTION DE PORTEFEUILLE AU SEIN D'ATLANTA

Chapitre 1 : Secteur d'assurance

I. Introduction

Nul ne peut négliger le rôle que joue le système financier dans la stimulation de la croissance et ce, à travers la collecte et l'injection des flux financiers dans les rouages de l'économie. Dans ce cadre le secteur des assurances, entre autres joue un rôle très important.

Ce secteur ne cesse de prendre de l'importance, que ce soit par les sommes importantes qu'il draine ou au niveau des tendances lourdes qui le caractérisent ces dernières années, ainsi qu'au niveau des pays qui dominent le secteur sur la scène internationale.

Avec l'amorce du niveau millénaire le secteur des assurances au Maroc, à l'instar des autres pays de par le monde, connaît de profondes mutations et se trouve ainsi confronté à de grands et importants défis, qui vont certainement affecter le processus de sa croissance, des défis qui une fois relevés, le secteur sortira certainement plus solide et plus apte à mener à bien sa principale mission, qui est celle de permettre à l'économie marocaine à mieux s'intégrer au nouveau siècle.

Le marché marocain des assurances compte 18 compagnies après les différentes opérations de concentration dont 5 représentent près de 80% de l'encaissement total.

II. Historique

C'est le commerce maritime qui est à l'origine de la première assurance organisée dans le monde. L'assurance vie quant à elle, a fait ses débuts modestes dès le moyen âge, mais ne trouvera ses bases scientifiques que lorsque PASCAL aura établi les lois sur le calcul des probabilités.

Ainsi, on verra apparaître dès la fin de 18^{ème} siècle, les premières tables statistiques sur la base desquelles les premiers contrats d'assurance ont pu être établis.

III. Définition de l'assurance

L'assurance est le seul moyen au monde de faire supporter par autrui (l'assureur), le risque que la personne (l'assuré), ne peut pas supporter seul. Le risque dans ce cas, est supporté par l'assureur moyennant une prime.

En effet, l'assurance a pour objet de couvrir un risque, c'est-à-dire, un événement dommageable, futur, incertain et indépendant surtout du hasard. Ce dernier a ses lois, celles-ci sont utilisées par les assureurs pour calculer un taux de prime basé sur deux éléments principaux :

-la probabilité de survenance du risque.

-le coût moyen du sinistre.

IV. Différentes branches d'assurance :

Les produits distribués par les compagnies d'assurances se décomposent en trois grandes familles :

ASSURANCE DE DOMMAGE :

- o Incendie.
- o Bris de glace.
- o Dégâts des eaux.
- o Vol.

ASSURANCE DE PERSONNE :

- o Assurance vie.
- o Assurance individuelle.
- o Assurance maladie.
- o Assurance en cas de décès.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE :

- o R.C auto.
- o R.C explosion.
- o R.C professionnelle.
- o R.C scolaire.
- o R.C chasse.
- o R.C stagiaire.
- o R.C voyage.

V. Canaux de distribution de l'assurance :

En matière de distribution de l'assurance, on peut distinguer les réseaux ordinaires composés principalement :

- ❖ **les agents agréés** : qui représentent la compagnie d'assurance dont ils sont mandataires et qui ne peuvent représenter d'autres compagnies qu'après l'accord de la première société dont ils relèvent.

- ❖ **les courtiers** : sont par contre les mandataires des clients et nom des compagnies. Ils ont, de se fait, le droit de représenter toutes les sociétés d'assurances du marché sans aucune obligation ou accord préalable. Ils sont rémunérés par des commissions de courtage qui varient selon les branches.

- ❖ **Les bureaux directes** : sont des succursales des sociétés d'assurances et donc n'ont pas cette dépendance au niveau de la gestion comme c'est le cas pour les agents et les courtiers.

V. ASSURANCE ATLANTA

Dès sa création, le 7 août 1947, **Atlanta** a bénéficié du savoir faire de l'assureur français « La Préservatrice » et de sa volonté de développer l'activité des assurances au Maroc.

Avec la marocanisation en 1974, **Atlanta** appartient au Groupe Holmarcom sous la Présidence de Feu Abdelkader BENSALAH. Durant 25 ans, Feu Abdelkader BENSALAH a animé ses collaborateurs de son esprit de rigueur, de respect et d'ouverture, avec sa forte sensibilité à l'épanouissement de l'Homme.

A partir de 1993, dans un environnement marqué par la libéralisation et l'ouverture, **Atlanta**, sous l'impulsion de son Président Directeur Général Mohamed Hassan BENSALAH, affronte de nouveaux défis avec dynamisme et une forte volonté de développement.

L'appartenance d'**Atlanta** à Holmarcom, groupe de grande renommée et leader de l'économie nationale, lui permet de réaliser son développement en toute sérénité.

En 1999, le groupe Holmarcom renforce son positionnement dans le secteur des assurances avec l'achat de la Compagnie d'assurances Sanad.

Fin 2005, 40% du capital **Atlanta/Sanad** est détenu par le groupe CDG. Sanad devient filiale d'Atlanta à 100%.

2007, **Atlanta** fête son 60ème anniversaire et s'apprête à relever de nouveaux challenge en s'appuyant sur sa riche et longue expérience et sa maîtrise du métier d'assurance.

En 2007, **Atlanta** entre en bourse.

VI. Mouvements et fusion

Dans la ligne des rapprochement observés à partir de l'année 2000, entre compagnies d'assurance comme les banques, la prise de contrôle de la marocaine vie par le groupe société générale , à travers la société générales marocaine et apparue comme la plus significative sur le marché. Un autre événement marquant réside dans la concrétisation des mouvements de fusions, d'acquisitions, entamés depuis 8 ans, ce qui donne naissance a de larges groupes d'assurance comme :

- 2002 : la fusion de la compagnie AXA-AL Amane et la compagnie Africaine d'assurances avec une part de marché de 18.97%

- 2002 : groupe ben-jelloun, qui possède aujourd'hui al watania L'alliance africaine et la royale marocaine d'assurance avec une Part de marché de 23.16

- 2005 : 40% du capital Atlanta/Sanad est détenu par le groupe CDG. Sanad devient filiale d'Atlanta à 100%.

Chapitre 2 : Cas pratique « Atlanta »

I. Introduction

Pour conserver un portefeuille de valeurs sûr, Atlanta s'est donné un véritable système d'appréciation permettant d'analyser et d'évaluer objectivement les placements en valeurs mobilières envisagés.

Pour cela, la direction financière et comptable est chargée e la gestion des placements en valeurs mobilières grâce à des pratiques, des conventions comptables et de système d'informations pour surveiller l'évolution des caractéristiques et de la qualité du portefeuille de titres de la compagnie et agir le cas échéant.

En effet, le portefeuille de la compagnie est composé d'actions et d'obligations, il est nécessaire de signaler qu'actuellement la philosophie du placement d'Atlanta s'est poursuivie ces dernières années en réduisant la part des actions dans le portefeuille de titres au profit d'obligation.

La décision de céder des parts importantes en action ne s'est pas faite de manière aléatoire mais au contraire, elle eu un égard à la conjoncture très favorable à l'époque, qui a permis à la compagnie d'enregistrer des plus values considérables

Néanmoins, une situation de stagnation a frappé les milieux financiers ce qui a permis à Atlanta de renforcer son portefeuille d'obligations au détriment des actions. Ceci répond au souci d'accroître les réserves techniques et d'améliorer les produits financiers.

La gestion des placements en valeurs mobilières nécessite une excellente compréhension de la nature et des particularités des positions prises et du portefeuille constitué.

Ainsi, la direction comptable et financière d'Atlanta dispose de tous les moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et une meilleure gestion du portefeuille de titres de la compagnie.

Su point de vue organisationnelle, aucun retard n'est enregistré dans l'exécution des tâches pouvant compromettre le déroulement des transactions financières. Les responsables de la gestion de portefeuille accomplissent leur travail dans les délais, mais c'est du coté des banques que nous avons pu constater une certaine lenteur afin de fournir les pièces justificatives relatives au portefeuille de la compagnie.

Ainsi la direction financière et comptable utilise des systèmes d'informations efficaces pour que les titres en portefeuille soient répertoriés convenablement, suivis et évalués régulièrement.

II. Les différentes activités effectuées au sein du service portefeuille

✓ L'ordre de placement :

La détermination de la position de trésorerie notamment des disponibilités d'Atlanta dans les comptes bancaires conduit à relancer l'ordre de placement en valeurs mobilières (actions ou obligations) selon le groupe vie ou non vie.

Une lettre de souscription est établie par la compagnie en mentionnant toutes les caractéristiques des titres concernés à savoir la valeur nominale, le taux facial, la date de jouissance, l'échéance, la durée...cette lettre est transmise à la banque dépositaire qui s'engage à verser le montant visé à l'émetteur qui peut être soit une filiale de la banque ou un émetteur indépendant.

A défaut en cas de manque de liquidités, une opération de rachat des titres peut être nécessaire.

➤ Documents in et sa source :

Documents in : la situation de la trésorerie.

Source : service trésorerie.

➤ Documents out sa destination :

Documents out : la lettre de souscription (fax+confirmation par le téléphone)

Destination : banques, sociétés de bourse, ou émetteurs privés.....

▪ Comparaison de la situation du portefeuille et de l'attestation bancaire :

➤ Description :

La direction financière retrace sa situation en valeur nominale et détermine par là le montant de remboursement qui se fait soit en annuité constante, soit jusqu'à l'échéance, ou par tirage au sort. Ce montant va être comparé au montant indiqué sur l'attestation bancaire : en cas de divergence lors des rapprochements des comptes, la direction est amenée à réclamer des explications à la banque dépositaire concernée.

Afin d'éviter toute divergence constatée entre la situation actuelle du portefeuille de Atlanta et l'attestation bancaire, un rapprochement du portefeuille est effectué afin d'assurer le bon déroulement des transactions entre le service « investissement et portefeuille » et l'émetteur concerné.

A défaut, une lettre de réclamation est établie par le service « investissement et portefeuille ».

➤ **Document in et sa source**

Document in : l'attestation bancaire (par courrier)

Source : banque, émetteur privés...

➤ **Documents out et sa destination**

Document out : lettre de réclamation (en cas de divergence)

Destination : banques, émetteur privés

▪ **Une mise à jour des portefeuilles :**

Cette opération s'avère nécessaire à travers :

- La tenue comptable des portefeuilles
- La tenue de gestion des portefeuilles

Il s'agit de l'évaluation du portefeuille qui permettra à la compagnie de décider de la vente ou pas des titres.

Les mêmes démarches sont effectuées pour le portefeuille actions à condition qu'une opération de valorisation boursière de ce portefeuille est faite sur la base du prix du marché et non sur la valeur nominale afin de connaître le moment opportun pour réaliser des plus values considérables.

Les évaluations périodiques du portefeuille doivent permettre d'établir si sa qualité et son rendement sont conformes aux politiques et objectifs que s'est fixés la direction financière et comptable.

▪ **Méthodologie suivie dans la gestion de portefeuille :**

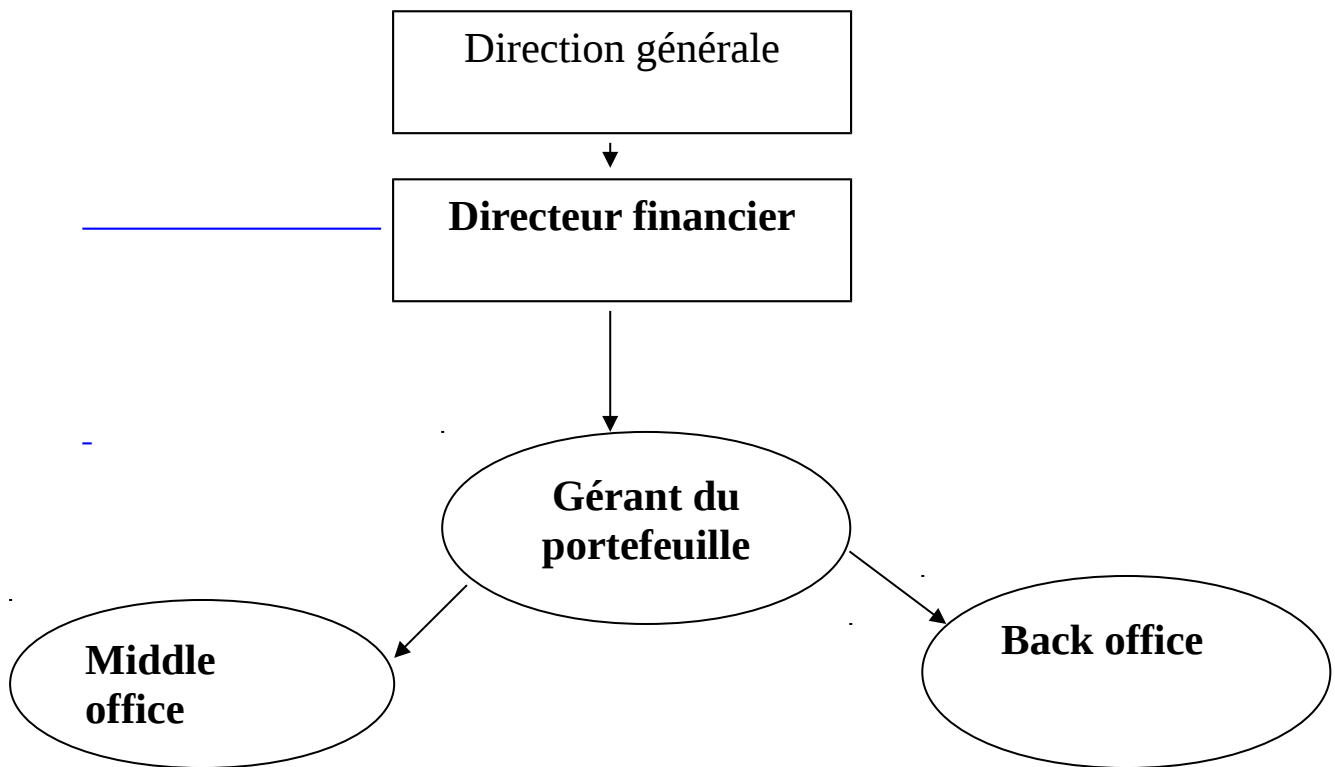
- Déceler les structures clés du portefeuille en attribuant un coefficient de pondération qui permet de clarifier l'importance d'un portefeuille par rapport à un autre.
- Et par là dégager les transactions cibles à envisager.
- A ce moment là, l'opération de trading débute en recensant les opportunités sur le marché afin d'optimiser la décision d'investissement le choix définitif en fait et la transaction est lancée.
- L'ensemble de ces opérations ne peut s'effectuer sans une coordination avec les autres services notamment le « département trésorerie ». Un rapprochement des situations de portefeuille avec celles de la trésorerie est effectué afin de pouvoir déceler les écarts et remettre à niveau les comptes.

III. structure du service portefeuille

L'organigramme :

Le département « gestion du portefeuille et investissements » est placé sous la

Subordination du directeur financier.



Mission principale :

Optimiser la gestion du portefeuille obligations et actions par métiers d'assurance
(vie ou non vie)

Les personnes intervenant dans les procédures de gestion :

- gérant du portefeuille : M/Mme.....
- middle office : M/Mme.....

- **Back office : M/Mme.....**

Gérant du portefeuille :

Missions : mise à jour des portefeuilles :

Cette opération s'effectue vers le début de la journée, ou le gérant de portefeuille procède au contrôle de la tenue comptable du portefeuille ainsi que de sa gestion. En effet, le gérant devra veiller :

- A concevoir et à instituer de bons critères de qualité et de rendement ; et à analyser périodiquement le portefeuille en fonction de ces critères.
- A concevoir, à mettre par écrit et à appliquer des conventions et des méthodes comptables judicieuses et prudentes pour classer et comptabiliser comme il convient les titres dans ces registres et de constater les revenus tirés de ses opérations sur titres.
- A ce que les opérations sur titres soient convenablement comptabilisées et justifiées.

Décoder les structures cibles clés du portefeuille :

Le gérant du portefeuille est amené dans le cadre de son travail à affecter un Coefficient de pondération afin d'évaluer le portefeuille détenu par la compagnie.

Les transactions ciblent

Le responsable de la gestion de portefeuille est amené à dégager les transactions à l'issue de son analyse sur le portefeuille d'obligations et d'actions détenu par ma compagnie

Trading :

A ce moment, l'opération de trading débute à travers :

- Le recensement des opportunités sur le marché
- Des arbitrages à effectuer

Middle office :

- Le suivi des relations bancaires
- Contacter les salles de marchés, les sociétés de bourse et les sociétés de gestion de portefeuille

Back office :

- Relations entre le service avec les autres entités internes à Atlanta.
- Rapprochement des situations de trésorerie avec celles du portefeuille.

IV. problématique :

Une saine gestion de portefeuille requiert l'établissement de l'application de pratiques et de contrôles efficaces relativement à l'exécution des décisions de placement, à la gestion à la garde des valeurs mobilières.

Il est nécessaire de signaler que le gérant de portefeuille d'Atlanta est amené dans le cadre de son travail à consulter les différents comptes bancaires et à déterminer la situation trésorerie d'Atlanta.

En réalité, il s'agit là du travail de la trésorerie, le gérant du portefeuille aura tâche d'utiliser les informations fournies par la cellule trésorerie afin d'assurer les placements des excédents de trésorerie. De lancer par là les décisions d'investissement.

Au sein du département « investissements en valeurs mobilières » nous avons pu remarquer que toutes les opérations financières relatives au portefeuille de titres se font à l'aide du logiciel Excel, un logiciel spécialisé en la matière sera nettement mieux efficace et rapide.

-

V. Recommandation :

- Donner une certaine liberté pour le gérant de portefeuille pour qu'il puisse prendre des décisions qui ne nécessitent pas l'intervention du directeur financier.

- Déléguer la consultation des différents comptes bancaires et la détermination de la situation de la trésorerie d'Atlanta au responsable trésorerie pour permettre au gérant du portefeuille de mieux se focaliser sur sa principale mission qui est l'utilisation des informations provenant de la trésorerie pour mieux gérer les placements des excédents de trésorerie.

- Concevoir un logiciel spécialement pour toutes les opérations financières relatives au portefeuille de titres qui se font à l'aide du logiciel Excel. Cela sera nettement mieux en matière de rapidité et d'efficacité.

VI. Conclusion générale

Les événements qu'a connu Atlanta depuis sa marocanisation, reflète une vision du contexte dans lequel l'environnement de l'assurance au Maroc, va évoluer à l'aube du troisième millénaire, c'est à dire un contexte de concurrence avivée et d'ouverture internationale accrue.

Le secteur d'assurances joue actuellement un rôle très important dans la sphère économique et financière. Néanmoins, la participation des assurances à la bourse de Casablanca s'avère très Restreinte alors qu'elles disposent de tous les atouts pour intégrer le milieu boursier.

Ainsi le présent stage m'a permis de mettre en pratique toutes les connaissances acquises au fil de ma formation à L'EST- BERECHID. Cela m'a permis également de porter une vision concrète sur le métier de l'assurance.

